



Biblioteca del Congreso
Nacional de Chile / BCN

Manuel Alfonso Pérez Guiñez

Directeur de la Bibliothèque du Congrès national du
Chili - BCN

Membre du Comité permanent de la
section IFLA des services de
bibliothèque et de recherche
parlementaires



Présenté par Eduardo Goldstein



Congrès national | Pouvoir législatif

Notre Parlement

- Etat unitaire
- Régime présidentieliste
- 3 pouvoirs (Exécutif, législatif et judiciaire)

- Système législatif bicaméral
 - *120 Députés et 38 Sénateurs*
 - *24 commissions législatives*

Le siège se situe à Valparaíso depuis 1990





Biblioteca del Congreso Nacional de Chile

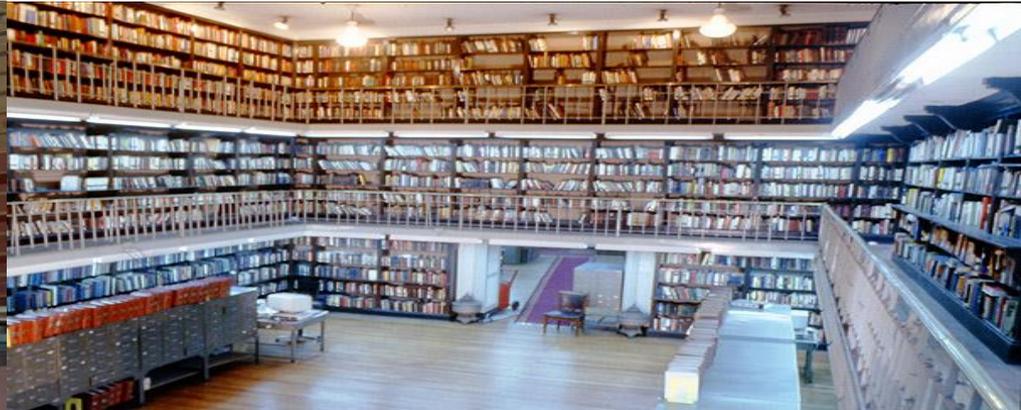
BCN

130 ans
Fondé en 1883

Bibliothèque du Congrès national / BCN

La Bibliothèque du Congrès national (BCN)

- Organe “autonome” du pouvoir législatif
- Soutien le travail du Parlement et fournit des services aux citoyens
- Budget de US\$12 m. environ (2012)
- 212 fonctionnaires, 247 personnes au total



Gouvernance de la Bibliothèque

Honorable Commission
de la Bibliothèque

Président du Sénat
de la République

Président de la
Chambre des Députés

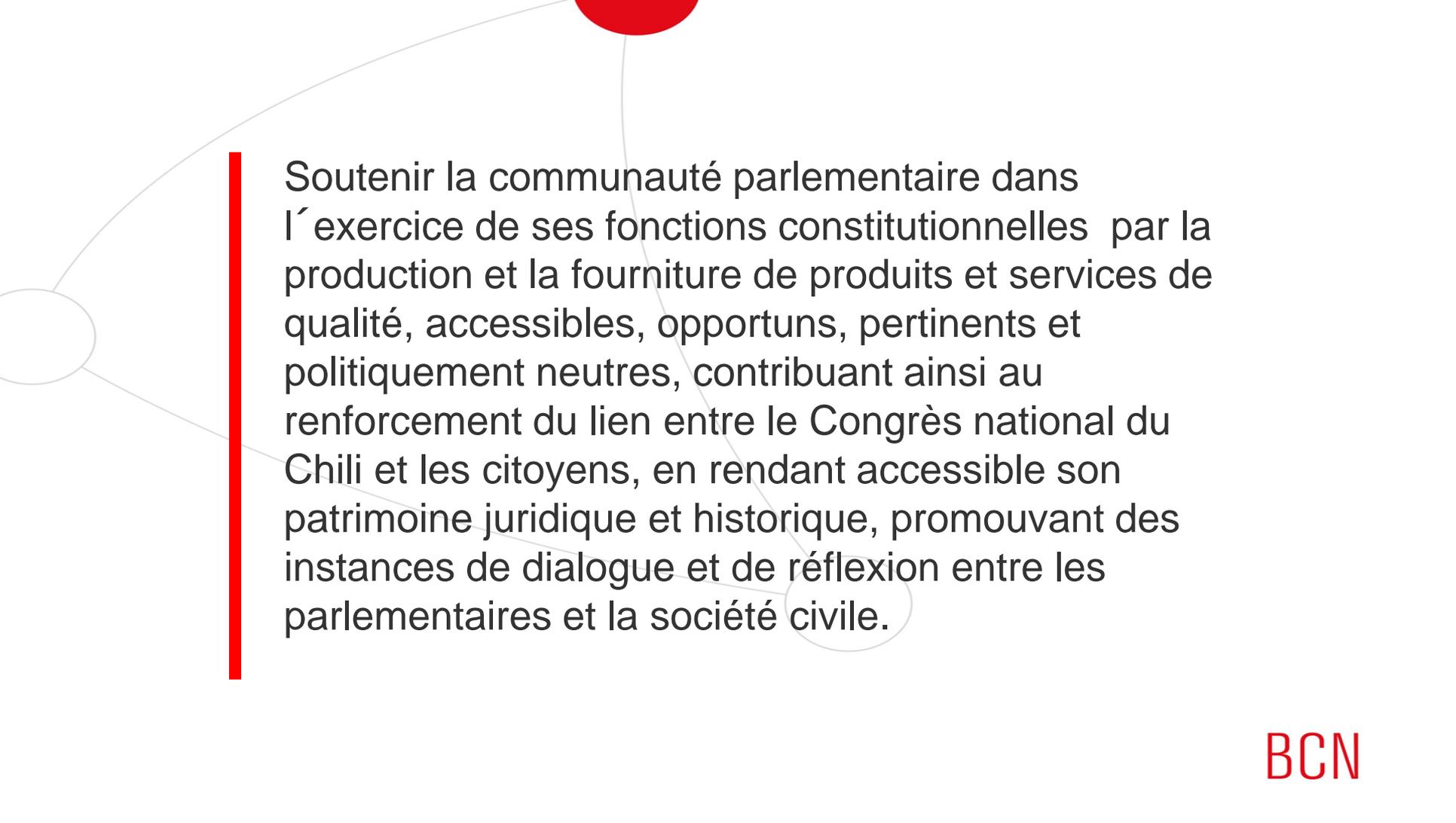
Révision des comptes:
Commission d'audit du Congrès national

Inclusion des secrétaires généraux des corporations à
la session de la Commission de la bibliothèque

Vision

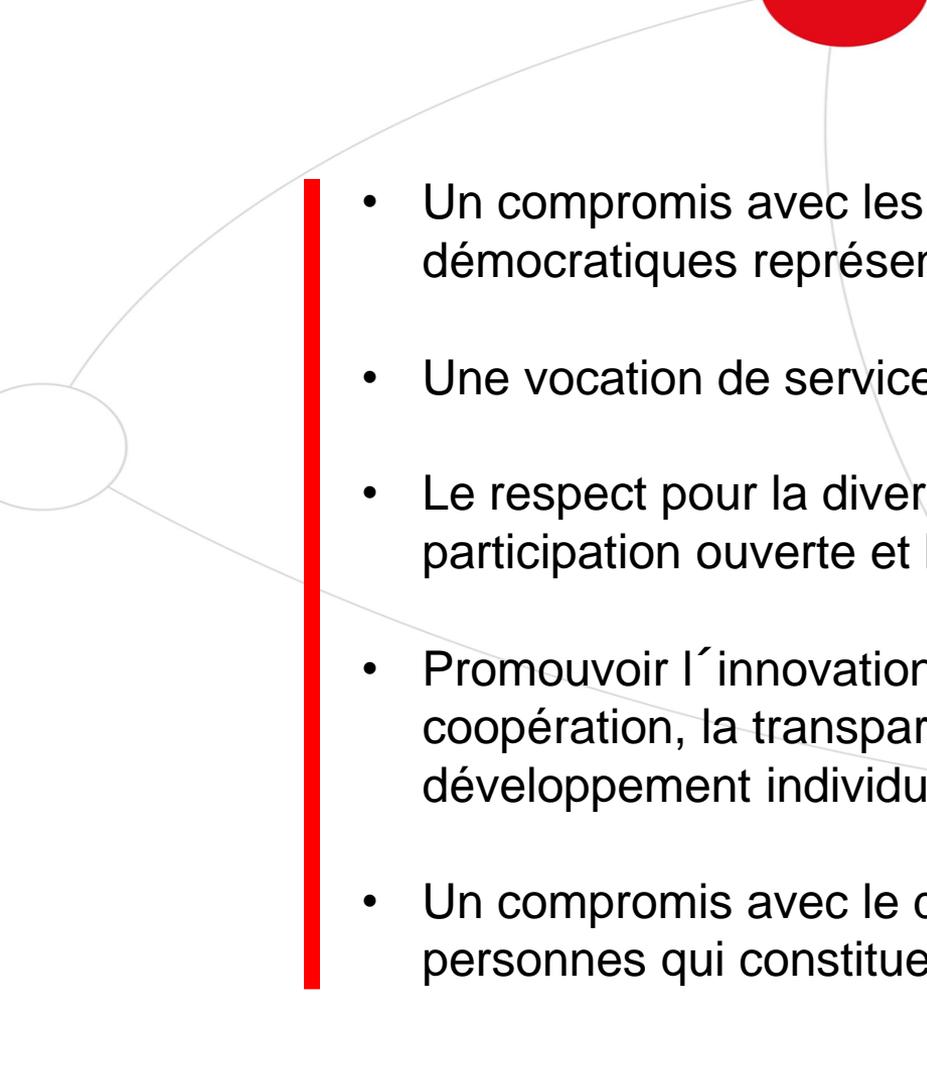
- 
- Etre le principal référent de l'information et des connaissances appropriées, fiables et politiquement neutres pour la communauté parlementaire.
 - Ainsi qu'une institution à participation ouverte qui offre à tous les intéressés son patrimoine bibliographique, documentaire, juridique et relatif à l'histoire politique et législative du pays.

Mission



Soutenir la communauté parlementaire dans l'exercice de ses fonctions constitutionnelles par la production et la fourniture de produits et services de qualité, accessibles, opportuns, pertinents et politiquement neutres, contribuant ainsi au renforcement du lien entre le Congrès national du Chili et les citoyens, en rendant accessible son patrimoine juridique et historique, promouvant des instances de dialogue et de réflexion entre les parlementaires et la société civile.

Valeurs

- 
- Un compromis avec les valeurs républicaines et démocratiques représentées par le Congrès national.
 - Une vocation de service public d´excellence.
 - Le respect pour la diversité, promouvant une participation ouverte et l´égalité d´opportunités.
 - Promouvoir l´innovation, la collaboration, la coopération, la transparence et la reconnaissance du développement individuel et collectif.
 - Un compromis avec le développement intégral des personnes qui constituent la BCN.

Objectifs stratégiques



1. Diminuer l'asymétrie d'information entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif

Sur une base multi- et interdisciplinaire, et
politiquement neutre.



2. Garantir la certitude juridique

**En tant que source officielle de la
Constitution et des Codes de la
République**



3. Gérer et mettre en valeur le patrimoine politique, législatif et parlementaire du pays



4. Améliorer et gérer le patrimoine bibliographique et documentaire, en mettant en avant le format digital

Développer des liens entre le Congrès national et la société.



5. Promouvoir des instances de dialogue et de réflexion entre les parlementaires et la société civile ainsi que contribuer à la formation civique.



6. Développer une gestion intégrale d'excellence

Recherche permanente de l'excellence, à travers un usage efficace et efficient des ressources technologiques, financières et matérielles.

Travail collectif, apprentissage mutuel et une meilleure continuité.

Produits stratégiques



Conseil parlementaire

Service de conseil institutionnalisé qui fournit aux parlementaires les connaissances appropriées, de manière neutre et pertinente.

BCN



Bibliothèque juridique

Service ouvert et universel aux textes juridiques officiels nationaux, avec un accent particulier à la Constitution et les Codes de la République

BCN

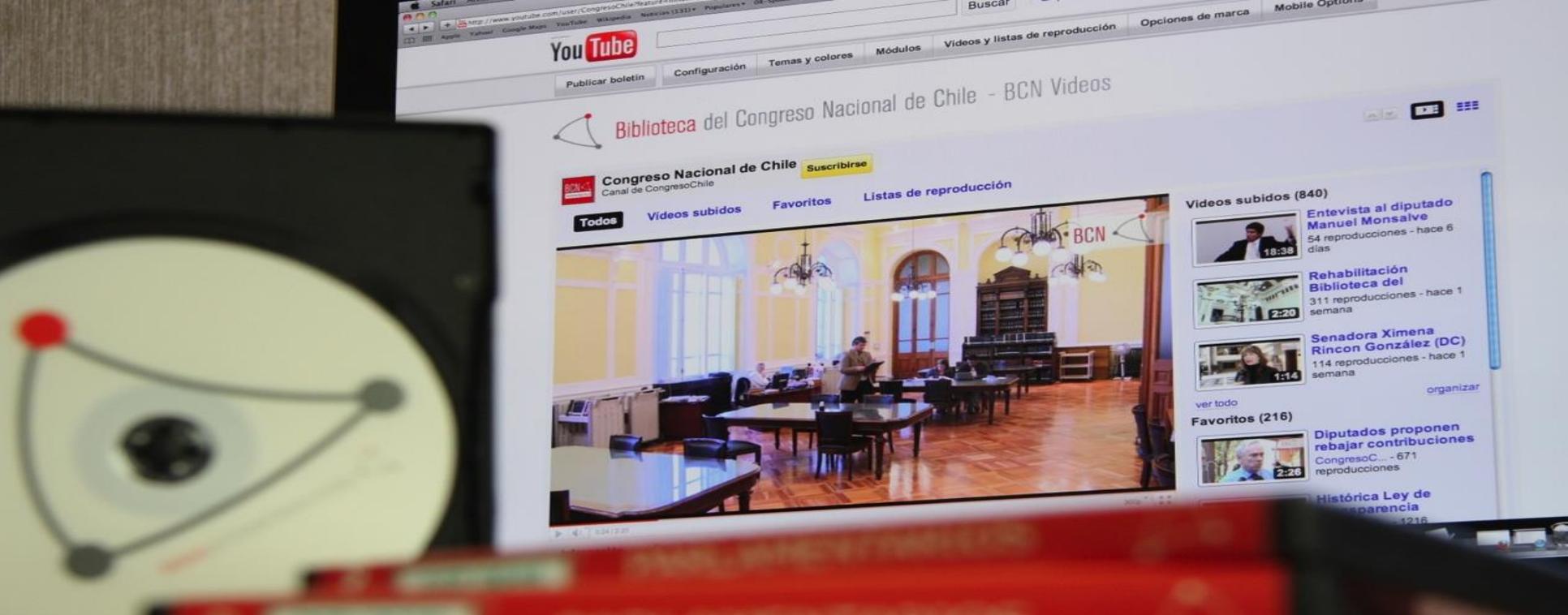


© https://c1.staticflickr.com/7/6122/6199454812_a01cc0c337_z.jpg

Patrimoine politique et législatif

Service d'accès au patrimoine politique et législatif, en particulier concernant l'histoire du Congrès national et ses parlementaires

BCN

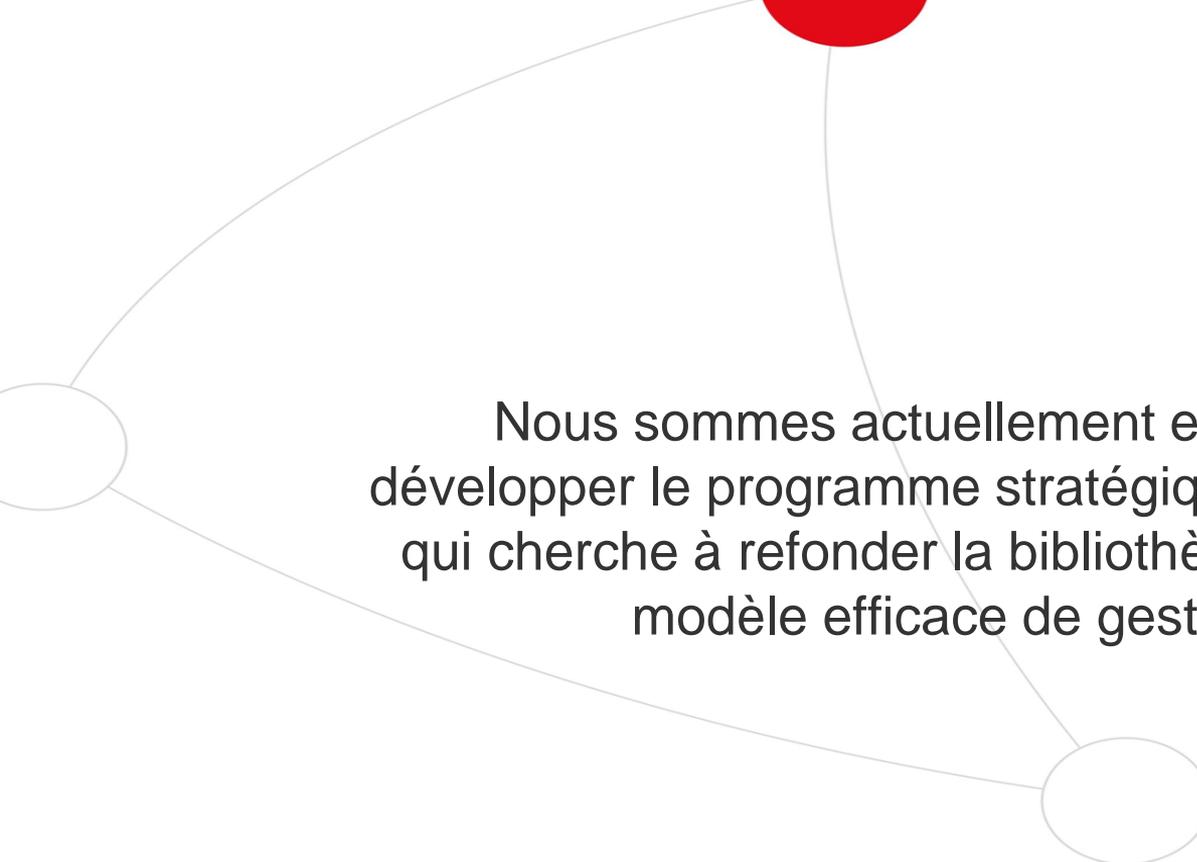


Service d'information pour le Congrès et la société

Gestion des ressources bibliographiques, documentaires et d'information selon des critères de diversité, d'équilibre, de validité, de pertinence et de fiabilité.

BCN

Conclusion



Nous sommes actuellement en train de développer le programme stratégique 2014-2020, qui cherche à refonder la bibliothèque selon un modèle efficace de gestion.



Projet de la future bibliothèque, Edificio Cate

Est ici considéré:

Une bibliothèque parlementaire

Soutenir le travail des membres
du Congrès national dans leurs
fonctions de contrôle, législation
et de représentation des
citoyens.

BCN

Une bibliothèque juridique

Mettre à la disposition de la communauté en général l'information juridique pertinente pour le pays, les textes juridiques actualisés, dans des formats de données ouvertes, gratuites et récupérables.

Maintenir un catalogue de bibliographie juridiques actualisé et en constante rénovation





Une bibliothèque sémantique

Cela s'est traduit par l'adoption de nouvelles technologies et méthodologies d'indexation et de marquages de textes juridique et de travail parlementaire, amplifiant ainsi l'accessibilité des textes pour les utilisateurs et pour d'autres bases de données dans n'importe quelle partie du monde.

Open Data dans la pratique de la BCN

Processus manuel (papier)

Digitalisation

XML

Linked Open Data

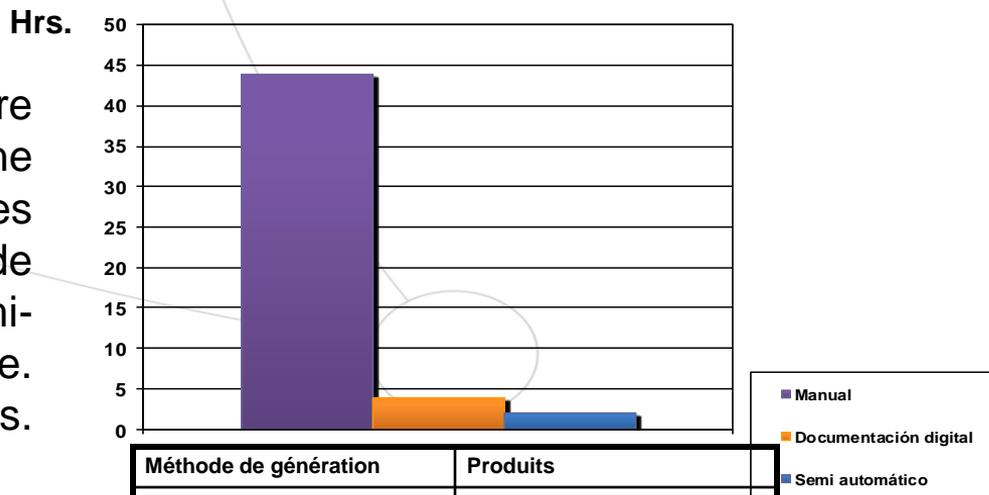
2000

2010

2012

2013

Comparatif du temps nécessaire pour effectuer l'historique d'une norme juridique selon les processus manuel, de documentation digitale et semi-automatique. Valeurs données en heures.



Adoption de **AkomaNtoso** comme format standart de publication de documents législatifs.

← → ↻ 🏠 examples.akomantoso.org

(best viewed with Firefox 8 or newer, Opera or Safari - they can be viewed with IE 9 too but performance will be slow.)

akomantoso XML Representaton Level: 4 download

```
[-]<akomaNtoso xsi:schemaLocation="http://www.akomantoso.org/2.0 ./akomantoso20.xsd">
[-]<bill contains="originalVersion">
[-]<meta>
[+]<ididentification source="#somebody">
<publication id="publication" date="2010-07-19" showAs="Chile Gazette" name="Ch
[+]<classification source="#somebody">
[+]<lifecycle source="#somebody">
[+]<analysis source="#somebody">
[+]<references source="#somebody">
</meta>
[-]<preface>
[-]<p>
[-]<docTitle>
MENSAJE DE S.E. EL PRESIDENTE DE LA REPUBLICA CON EL QUE INICIA UN PROYECTO
</docTitle>
</p>
[-]<p>
[-]<location id="loc1" refersTo="#santiago">
SANTIAGO
</location>

[-]<docDate date="2005-03-14">
marzo 14 de 2005
</docDate>
</p>
[+]<p>
[+]<p>
</preface>
</p>
[-]<preamble>
[+]<p>
[+]<container id="cnt1" name="subdivision">
[+]<container id="cnt2" name="subdivision">
[+]<container id="cnt3" name="subdivision">
</p>
[-]<body>
[+]<title id="tit1">
[+]<title id="tit2">
[+]<title id="tit3">
```

HTML representation technical documentation

MENSAJE DE S.E. EL PRESIDENTE DE LA REPUBLICA CON EL QUE INICIA UN PROYECTO DE LEY QUE ESTABLECE MEDIDAS CONTRA LA DISCRIMINACIÓN.

SANTIAGO, **marzo 14 de 2005**

MENSAJE Nº 315-352/

S.E. EL PRESIDENTE DE LA H. CAMARA DE DIPUTADOS.

Honorable Cámara de Diputados:

I. ANTECEDENTES.

La "globalización" es un fenómeno que se está produciendo cada vez con mayor rapidez. Los países, las economías, las culturas y los estilos de vida se acercan, se universalizan y se funden. No obstante, los contrastes se acentúan, la intolerancia aumenta; las sociedades son más diversas en su conformación, y, a la vez, mantienen en su seno sus propias tensiones socioculturales, que muchas veces son resueltas a través de conductas discriminatorias, incluso violentas.

En consecuencia, tengo el honor de someter a vuestra consideración, para ser tratado en la actual Legislatura, Extraordinaria, de Sesiones del Congreso Nacional, el siguiente

PROYECTO DE LEY:

"Título I Disposiciones generales.

Artículo 1º.- Las disposiciones de esta ley tienen por objeto prevenir y eliminar todas las formas de discriminación que se ejerzan contra cualquier persona.

Artículo 2º.- Corresponde al Estado elaborar las políticas y arbitrar las acciones que sean necesarias para garantizar a toda persona, sin discriminación alguna, el pleno, efectivo e igualitario goce y ejercicio de sus derechos y libertades.

El Estado podrá establecer distinciones o preferencias destinadas a promover y fortalecer el reconocimiento, goce y ejercicio de los derechos de las personas o grupos de personas.

Artículo 3º.- Para efectos de esta ley se entenderá por discriminación toda distinción, exclusión, restricción o preferencia arbitraria, por acción o por omisión, basada en la raza, color, origen étnico, edad, sexo, género, religión, creencia, opinión política o de otra índole, nacimiento, origen

Une bibliothèque à participation ouverte

Sans barrières et accessible à tous sans distinction d'origine, de capacités, croyances ou n'importe quelle autre particularité



Fin